

Avis rendus sur projets de la MRAe Nouvelle-Aquitaine en 2022

publié le 13 septembre 2022

Les Missions régionales d'autorité environnementale sont compétentes pour certains types de plans et programmes – les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales – et pour les projets ayant fait notamment l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public.

Juin 2022

Parc photovoltaïque au sol au lieu dit Les Fontanelles à Ménesplet (24)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement

2022APNA79 / P-2022-12587

Absence d'avis du 26 juin 2022